CHECK-LIST : AVANT DE CLÔTURER UN LITIGE DE CHANTIER

Éditée par Bâtir Juste — Sécurisation juridique de la clôture des différends.

Avant de considérer le différend comme définitivement réglé et de signer un accord, vérifiez que vous avez validé les points suivants :

- ☐ **1. Dossier technique :** Les faits, photographies datées, devis, avenants et documents utiles ont été rassemblés et conservés.
- ☐ **2. Analyse du contrat :** Les obligations initiales, les montants réclamés et les points exacts de désaccord sont clairement identifiés.
- ☐ **3. Assurances :** Les déclarations utiles ont été faites à votre assurance (Protection Juridique / Décennale) et les conditions de prise en charge ont été vérifiées avant de vous engager.
- ☐ **4. Solution retenue :** Les engagements pris (reprises, délais, paiements) sont précis, réalisables techniquement et acceptés par les deux parties.
- ☐ **5. Protocole transactionnel :** L'objet du litige et les concessions réciproques (efforts faits par chaque partie) sont clairement définis dans le document.
- ☐ **6. Garanties légales :** Aucune clause de votre accord ne cherche à annuler par anticipation la garantie décennale ou les droits fondamentaux du client (clauses réputées non écrites).
- ☐ **7. Exécution :** Les délais d'intervention, les modalités de contrôle des reprises et le calendrier des paiements sont expressément prévus dans l'accord.
- ☐ **8. Clôture du chantier :** La réception officielle des travaux et les réserves éventuelles sont traitées séparément du litige (via un PV de réception).
- ☐ **9. Archivage :** Le protocole signé par toutes les parties, ses annexes et les futures preuves de son exécution (photos de fin de reprise) sont précieusement conservés.

NOTES / COMMENTAIRES

.....

.....

.....

.....

.....

Note importante : *Une checklist entièrement cochée ne garantit pas à elle seule la validité juridique absolue d'un accord. Elle sert d'outil de vérification pour repérer les oublis majeurs avant la clôture.*